



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**02.01.2003 Bulletin 2003/01**

(51) Int Cl.7: **E05C 9/20, E05C 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **02360179.2**

(22) Date de dépôt: **19.06.2002**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeur: **Arnold, André**  
**57445 Reding (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**  
**Cabinet Bleger-Rhein**  
**8, Avenue Pierre Mendès France**  
**67300 Schiltigheim (FR)**

(30) Priorité: **21.06.2001 FR 0108214**  
**01.03.2002 FR 0202625**

(71) Demandeur: **Ferco International Ferrures et  
Serrures de Bâtiment Société par actions  
simplifiée**  
**57400 Sarrebourg (FR)**

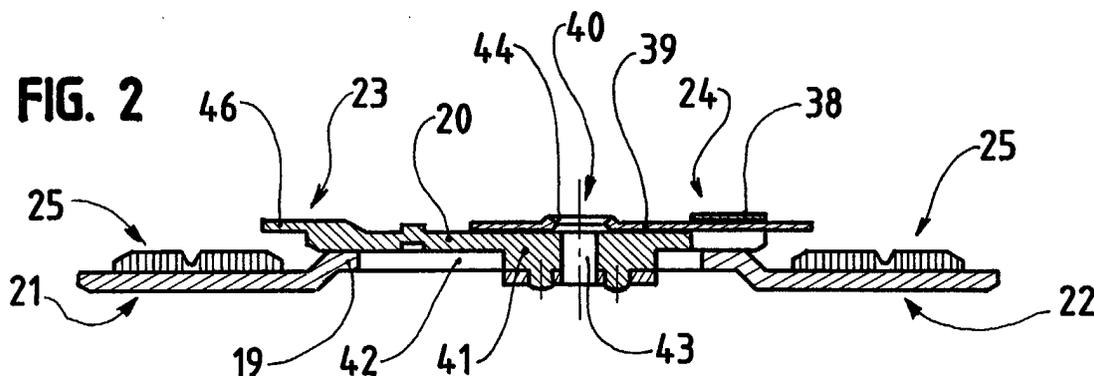
(54) **Dispositif de jonction pour prolongateur de tringle et têtère de crémone, crémone-serrure ou analogue**

(57) L'invention a trait à un dispositif de jonction pour prolongateur (2) de tringle (3) et têtère (4) de crémone, crémone-serrure ou analogue (5).

Ce dispositif est caractérisé par le fait qu'il comporte un coulisseau (19) monté mobile, longitudinalement, à l'arrière d'une platine de jonction (20) pour têtère (4 ; 29) et comportant, à chacune de ses extrémités (21, 22) s'étendant au moins en partie au-delà de ladite platine (20), des moyens d'accrochage (25) susceptibles de coopérer, en vue de les rendre solidaires, avec l'extré-

mité (26, 27) de deux tringles de manoeuvre (3, 28), ladite platine de jonction (20) étant prévue télescopique à une au moins de ses extrémités (24) pour s'étendre, après accrochage desdites tringles (3, 28), au-dessus de l'extrémité (36 ; 35) des têtères (4 ; 29) abritant ces dernières.

L'invention concerne encore un prolongateur de tringle et têtère de crémone et crémone-serrure et un verrou de vantail de porte, fenêtre ou analogue comportant au moins deux vantaux.



## Description

**[0001]** L'invention concerne un dispositif de jonction pour prolongateur de tringle et têtère de crémone, crémone-serrure ou analogue.

**[0002]** La présente invention trouvera son application dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment et a trait, tout particulièrement, à des crémones, crémones-serrures ou similaires.

**[0003]** Il est d'ores et déjà connu de disposer dans une gamme de fabrication d'un type de crémone ou crémone-serrure déterminé, plusieurs modèles qui se distinguent les uns des autres, essentiellement, au travers de la longueur de la tringle de manoeuvre et la têtère s'étendant, en particulier, au-dessus du boîtier central accueillant le mécanisme de commande de cette crémone ou crémone-serrure.

**[0004]** Dans la mesure où, par exemple dans le cas d'un ouvrant pivotant autour d'un axe vertical, une telle crémone ou crémone-serrure est amenée à s'étendre, très fréquemment, sur l'intégralité de la hauteur du montant avant de cet ouvrant, il est évident que les dimensions de l'un et l'autre doivent pouvoir correspondre.

**[0005]** D'ailleurs, à ce propos, comme les menuiseries, qu'il s'agisse de portes, fenêtres ou similaires, sont généralement réalisées sur mesure, il n'est pas pensable de disposer en stock un nombre infini de crémones ou crémones-serrures différentes, de sorte que celles-ci sont, très souvent, recoupables en longueur.

**[0006]** Etant donné que la cote séparant le boîtier du mécanisme de commande central de la crémone ou crémone-serrure, plus particulièrement la poignée de commande permettant d'agir sur ce dernier, et l'extrémité inférieure de l'ensemble tringle-têtère s'étendant sous ce boîtier correspond, usuellement, à une donnée fixe, le recoupage intervient à l'extrémité libre supérieure de la tringle et la têtère s'étendant au-dessus dudit boîtier.

**[0007]** Cependant, ce recoupage ne peut intervenir que dans une certaine limite, sachant qu'une crémone ou crémone-serrure est très souvent pourvue, dans cette partie supérieure, d'un organe de verrouillage prévu apte à coopérer avec une gâche implantée en correspondance, soit sur le montant avant d'un vantail adjacent, soit au niveau du cadre dormant de la porte, fenêtre ou similaire.

**[0008]** L'on comprend, évidemment, qu'au travers de ce recoupage la distance séparant cet organe de verrouillage par rapport à l'extrémité libre supérieure de la têtère tend à diminuer, de sorte que l'implantation de la gâche, selon le cas, sur le cadre dormant ou le vantail adjacent doit, systématiquement, être adaptée en conséquence. Aussi, une erreur de positionnement de la gâche peut se produire, et sa coopération avec l'organe de verrouillage peut ne pas être optimale.

**[0009]** A cela, il convient d'ajouter qu'il est assez fréquent qu'en feuillure du montant avant d'un second vantail correspondant à une porte ou fenêtre et sur lequel est destiné à se refermer le premier vantail équipé de

la crémone ou crémone-serrure, soient implantés, en partie supérieure et inférieure, des verrous destinés à coopérer avec une gâche ménagée à hauteur de la traverse, respectivement, supérieure et inférieure du cadre dormant, ceci dans le but de maintenir ce second vantail refermé lorsque le premier a été déverrouillé et entrouvert. La présence de ces verrous ne permet pas l'implantation d'une gâche en-deçà d'une distance déterminée par rapport à l'extrémité supérieure et inférieure de ce montant avant du second vantail. Evidemment, le respect de cette distance limite, du même coup, la longueur recoupable de l'ensemble tringle-têtère d'une crémone ou crémone-serrure.

**[0010]** D'ailleurs, c'est pour cette raison que l'on a conçu des crémones ou crémones-serrures ne comportant pas un tel organe de verrouillage en partie supérieure de sa tringle de manoeuvre. Evidemment, en se privant de cette liaison supplémentaire que procure un tel organe de verrouillage l'on perd nécessairement en sécurité.

**[0011]** Il est encore connu dans le cas de ces fenêtres à deux vantaux dont le cadre dormant est dépourvu de meneau central, d'assurer la commande du ou des verrous équipant le vantail fixe au travers du mécanisme de verrouillage, en particulier la crémone, dont est pourvu le vantail de service. En somme, en communiquant à ce mécanisme de verrouillage une impulsion dans une direction déterminée, par exemple au travers d'une poignée, il en résulte, non seulement, le déverrouillage de ce vantail de service, mais aussi la commande du ou des verrous du vantail fixe de sorte que celui-ci peut également être entrouvert. Cela impose la présence, à une cote fixe de l'extrémité supérieure et/ou inférieure du montant avant du vantail de service, d'un entraîneur prévu apte à coopérer avec le ou les verrous là encore le recoupage aux extrémités de la tringle et la têtère d'une crémone pourvue d'un tel entraîneur a pour conséquence de modifier cette cote, qui pourtant doit rester fixe, d'un entraîneur. Aussi, cette solution ne peut s'appliquer dans un tel cas.

**[0012]** La présente invention se veut à même de répondre aux problèmes précités au travers d'un dispositif de jonction pour prolongateur de tringle et têtère de crémone ou crémone-serrure qui permet, en quelque sorte, de concrétiser l'idée inventive consistant à pouvoir recouper un ensemble têtère + tringle d'une crémone ou crémone-serrure, non pas à son extrémité libre, mais dans sa partie intermédiaire, c'est à dire entre le boîtier accueillant le mécanisme de commande et ladite extrémité libre de cet ensemble tringle + têtère.

**[0013]** On observera que par prolongateur, on entend tout dispositif constituant un prolongement à la tringle et la têtère d'une crémone. Ainsi, ce prolongateur peut emprunter la forme la plus simple d'un couple têtère + tringle, celle-ci agissant ou non sur un ou plusieurs organes de verrouillage. Il peut encore définir un verrou d'angle, un inverseur de mouvement, ou un dispositif de transmission comportant, comme décrit plus haut, un

entraîneur destiné à coopérer avec un doigt d'entraînement correspondant à un mécanisme de verrouillage en particulier un verrou associé à un autre vantail adjacent.

**[0014]** Finalement, grâce à l'invention il est possible de disposer en stock, d'un côté, des crémones ou crémones-serrures dont, en particulier, la tringle et la têtère s'étendant au-dessus du boîtier du mécanisme de commande, sont de longueur plus courte par rapport à un modèle équivalent actuel, cette têtère et cette tringle étant éventuellement recoupables en longueur. D'un autre côté, l'on dispose de prolongateurs de tringle et têtère, le cas échéant également susceptibles d'être recoupés à leurs extrémités destinées à coopérer au travers du dispositif de jonction avec la tringle et la têtère de la crémone ou crémone-serrure, plutôt qu'à leur extrémité opposée. D'ailleurs, dans cette partie d'extrémité opposée au dispositif de jonction, un tel prolongateur peut être pourvu, à une cote prédéfinie de son extrémité libre, d'un organe de verrouillage par conséquent apte à coopérer avec une gâche ou un doigt d'entraînement implanté sur le montant correspondant d'un cadre dormant ou d'un vantail adjacent à une distance elle-même bien définie par rapport à la traverse supérieure, respectivement de ce cadre dormant ou de cet ouvrant.

**[0015]** L'on remarquera qu'au travers de cette idée inventive il est encore envisageable de ne concevoir qu'un seul modèle de crémone ou crémone-serrure lequel peut être ajusté en longueur grâce à différents modèles de prolongateurs aux fonctions les plus diverses dont le stockage est bien plus commode.

**[0016]** En outre, si, à la fois, la tringle et la têtère d'une crémone ou crémone-serrure et celles d'un prolongateur sont recoupables, la plage d'adaptabilité d'un ensemble crémone ou crémone-serrure + prolongateur est bien plus grande par rapport aux conceptions de l'état de la technique, de sorte qu'un nombre plus réduit de produits est en mesure de satisfaire à la majorité des contraintes dimensionnelles rencontrées dans le domaine. Par conséquent, la solution selon l'invention permet de rationaliser de manière non négligeable la gestion de fabrication et de stockage de ces crémones ou crémones-serrures.

**[0017]** Finalement, grâce à l'invention à la fois la cote du boîtier d'une ferrure de verrouillage et l'une quelconque des extrémités du montant ou de la traverse d'une menuiserie peut servir de référentiel, sans que cela ne soit contraignant au niveau de la conception de ladite ferrure de verrouillage, en particulier de type crémone ou crémone-serrure.

**[0018]** A ce propos, on remarquera qu'il est connu, par exemple, par le document DE-A- 198 14 498, des dispositifs de jonction destinés à assurer le raccordement d'un élément de ferrure, du type renvoi d'angle, à un ensemble tringle-têtère. Ainsi, si l'on considère l'une des extrémités de ce renvoi d'angle, le dispositif de jonction comporte un boîtier fixé, notamment par rivetage, sous l'extrémité de la têtère de ce renvoi d'angle, ce boîtier étant traversé par la tringle de manoeuvre de ce

dernier. Plus précisément, au-delà de ce boîtier du dispositif de jonction, l'extrémité libre de la tringle de manoeuvre comporte des moyens d'accrochage destinés à coopérer avec des moyens d'accrochage complémentaires d'une tringle de manoeuvre venant assurer le prolongement.

**[0019]** Le boîtier comporte, encore, une platine de recouvrement coulissante, soumise à des moyens de rappel élastiques. Plus précisément, pour l'accrochage de l'ensemble tringle-têtère, prolongeant, à un extrémité, le renvoi d'angle, l'on vient repousser, dans une position reculée, ladite platine de recouvrement précitée, ceci contre l'action des moyens de rappel élastiques. Une fois la tringle aménée en coopération avec les moyens d'accrochage à l'extrémité de la tringle correspondant à ce renvoi d'angle, l'on relâche ladite platine de recouvrement.

**[0020]** Elle est alors automatiquement repoussée au-dessus de l'extrémité de la têtère correspondant à l'ensemble prolongateur, tringle-têtère, précité.

**[0021]** En somme, comparativement aux solutions actuelles, la présente invention permet de faire en sorte que l'adaptation en longueur par recoupage des éléments têtère + tringle d'une ferrure de verrouillage soit possible dans tous les cas de figure, quelles que soient les contraintes et avec une très grande aisance. L'on précisera encore que grâce à l'invention que toutes les cotes définies, en particulier par rapport à l'extrémité supérieure d'un montant avant d'un vantail peuvent être choisies invariables à l'avenir.

**[0022]** A cet effet, l'invention concerne un dispositif de jonction pour prolongateur de tringle et têtère de crémone, crémone-serrure ou analogue, caractérisé en ce qu'il comporte un coulisseau monté mobile, longitudinalement, à l'arrière d'une platine de jonction pour têtère et comportant, à chacune de ses extrémités s'étendant au moins en partie au-delà de ladite platine, des moyens d'accrochage susceptibles de coopérer, en vue de les rendre solidaires, avec les extrémités de deux tringles de manoeuvre, ladite platine de jonction étant prévue télescopique à une au moins de ses extrémités pour s'étendre, après accrochage desdites tringles, au-dessus de l'extrémité des têtères abritant ces dernières.

**[0023]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant aux dessins joints en annexe et illustrant un mode de réalisation.

**[0024]** La figure 1 est une représentation schématisée d'une fenêtre équipée d'une crémone conforme à l'invention ;

**[0025]** La figure 2 est une représentation schématisée et en coupe longitudinale du dispositif de jonction selon l'invention ;

**[0026]** La figure 3 est une représentation schématisée, vue en plan de ce dispositif de jonction ;

**[0027]** Les figures 4, 5, 6, 7, 8 et 9 illustrent, de manière schématisée, les différentes étapes intervenant dans le montage entre un dispositif de jonction et l'extrémité supérieure d'un ensemble tringle de manoeuvre

- têtère d'une crémone d'une part et d'un prolongateur.

**[0028]** La présente invention concerne le domaine de la quincaillerie du bâtiment et a trait, tout particulièrement et tel que représenté dans la figure 1, à un dispositif de jonction 1 pour prolongateur 2 de tringle de manoeuvre 3 et têtère 4 d'une crémone, crémone-serrure ou analogue 5 venant équiper, notamment en feuillure 6, un ouvrant 7 d'une porte, fenêtre ou analogue 8.

**[0029]** Comme visible dans cette figure 1, la présente invention trouvera un intérêt tout particulier, sans pour autant y être limité, dans le cadre de portes ou fenêtres 8 à deux vantaux 7, 7A dont l'un 7 comporte, précisément, ladite crémone ou crémone-serrure 5 et vient se refermer sur le second vantail 7A. Le montant avant 9A de ce dernier étant susceptible d'être pourvu, en feuillure et à son extrémité inférieure et/ou supérieure 10A, 11A, d'un verrou 12 comportant un loquet qui, en position de verrouillage, est prévu apte à coopérer avec une gâche ménagée en correspondant au niveau de la traverse inférieure 13, respectivement, supérieure 14 du cadre dormant 15 correspondant à cette porte, fenêtre ou analogue 8.

**[0030]** Pour en revenir à la crémone ou crémone-serrure 5 équipant en feuillure 6 le vantail 7, elle comporte, logée dans un boîtier principal 16, un mécanisme de commande susceptible d'agir sur une tringle de manoeuvre 3 s'étendant au-dessus et/ou en-dessous de ce boîtier principal 16 à l'arrière d'une têtère 4. En fin de compte, cette tringle de manoeuvre 3 est prévue apte à agir sur des organes de verrouillage 17, par exemple sous forme de rouleaux non représentés dans les figures 4 à 9, qui, là encore, sont prévus aptes à coopérer, en position de verrouillage, avec des gâches que reçoit, selon le cas, le montant avant 9A du vantail adjacent 7A ou le montant correspondant du cadre dormant.

**[0031]** Par ailleurs, la longueur de cette crémone ou crémone-serrure 5 est habituellement ajustée à la hauteur du montant avant 9. Dans ces conditions, en position de verrouillage la tringle de manoeuvre est susceptible de se présenter saillante au niveau de l'extrémité inférieure et/ou supérieure 11 de ce montant avant 9, de manière à constituer des organes de verrouillage susceptibles de coopérer avec des gâches, là encore implantées au niveau des traverses, respectivement, inférieure 13 et supérieure 14 du cadre dormant 15.

**[0032]** Dans la mesure où cette hauteur du montant avant 9 d'un ouvrant 7 est variable, il doit être possible d'ajuster la longueur de la crémone ou crémone-serrure 5.

**[0033]** A ce propos et selon une particularité de la présente invention, la tringle de manoeuvre 3 et la têtère 4, s'étendant, plus particulièrement, au-dessus du boîtier principal 16 de la crémone ou crémone-serrure 5, viennent coopérer au travers d'un dispositif de jonction conforme à l'invention avec un prolongateur 2 qui, lui, vient s'étendre précisément jusqu'à cette extrémité supérieure 11 du montant avant 9 de l'ouvrant 7, sachant, par ailleurs, que la tringle de manoeuvre 3 et la têtère

4 de cette crémone ou crémone-serrure 5 et/ou le prolongateur 2 sont, susceptibles, par recoupage, d'être ajustés en longueur à leur extrémité venant à coopérer avec ledit dispositif de jonction 1.

**[0034]** Une nouvelle fois on rappellera qu'une prolongation peut adopter une configuration telle que représentée dans les dessins, c'est à dire celle d'un ensemble têtère + tringle, cette dernière agissant sur un ou plusieurs organes de verrouillage ou encore sur un entraîneur pour la commande d'une ferrure de verrouillage, en particulier un verrou, équipant un vantail adjacent 7A, mais il peut encore être défini par un renvoi d'angle, un inverseur de mouvement, etc...

**[0035]** En fait, celui-ci comporte un coulisseau 19 monté mobile, longitudinalement, à l'arrière d'une platine de jonction 20 pour têtère. Ce coulisseau 19 comporte, à chacune de ses extrémités 21, 22, s'étendant au moins en partie au-delà des extrémités 23, 24, correspondantes de ladite platine de jonction 20, des moyens d'accrochage 25 susceptibles de coopérer, en vue de les rendre solidaires, avec les extrémités 26, 27 de deux tringles de manoeuvre respectivement 3, 28, dont l'une correspond à ladite crémone ou crémone-serrure 5 et l'autre au prolongateur 2. A noter, d'ailleurs, que cette tringle de manoeuvre 28 du prolongateur 2 s'étend, tout comme la tringle de manoeuvre 3 de la crémone ou crémone-serrure 5, à l'arrière d'une têtère 29 venant l'abriter en feuillure 6 du montant avant 9 de l'ouvrant 7.

**[0036]** De manière avantageuse, ces moyens d'accrochage 25 se présentent sous forme d'une configuration en U de cette extrémité 21, 22 du coulisseau 19 de manière à définir deux parois parallèles 30, 31 s'étendant perpendiculairement depuis un fond 32 et portant, intérieurement, une denture 33 avec laquelle est en mesure de coopérer une denture 34 bordant, longitudinalement et de part et d'autre ces tringles de manoeuvre 3, 28 à leur extrémité 26, 27.

**[0037]** Avantageusement, ces dentures 34 s'étendent sur une certaine distance au niveau de ces chants longitudinaux des tringles de manoeuvre 3, 28, longueur dépendant, notamment de la longueur recoupable de ces tringles 3, 28.

**[0038]** A ce propos, l'on notera que dans la mesure où un prolongateur pour tringle et têtère, quelle que soit sa forme de réalisation, est de manipulation plus aisée par rapport à une crémone ou crémone-serrure, seul le premier peut être défini recoupable. Bien évidemment, la présente invention n'est nullement limitée à cette solution et comme déjà indiqué plus haut, l'ensemble tringle de manoeuvre 3 et têtère 4 d'une crémone ou crémone-serrure 5 peut, lui aussi, être ajustable en longueur.

**[0039]** Selon une autre particularité de la présente invention, ladite platine de jonction 20 est prévue télescopique au moins à l'une de ses extrémités 24 pour s'étendre, après accrochage des tringles de manoeuvre 3, 28 sur le coulisseau 19, au-dessus de l'extrémité, 35, 36

des têtes 4, 29 correspondant à la crémonne ou crémonne-serrure 5 et au prolongateur 2.

**[0040]** Tout particulièrement, à cette extrémité 24 de cette platine de jonction 20, celle-ci est munie d'un passant 38 sous lequel est à même de coulisser, longitudinalement, une plaquette de recouvrement 39 qui, comme représenté dans les figures 4 à 8, peut adopter une position reculée dans laquelle elle n'est pas prévue de s'étendre au-dessus de l'extrémité 35 de cette tête 29 correspondant, dans ce cas, au prolongateur 2. Elle peut encore être repoussée dans une position avancée, visible dans les figures 2, 3 et 9, position dans laquelle, précisément, elle recouvre cette extrémité 35 de la tête 29 et empêche le dégagement de celle-ci par rapport au dispositif de jonction 1.

**[0041]** Avantagusement, cette plaquette de recouvrement 39 peut être maintenue dans cette position avancée au travers de moyens de fixation 40 qui ne sont autres que ceux permettant de rendre solidaire le dispositif de jonction 1 de la menuiserie. En particulier, sous la platine de jonction 20 s'étend un sabot de retenue 41 traversant une lumière oblongue 42 dans le coulisseau 19 et au travers duquel celui-ci est rendu solidaire de ladite platine de jonction 20. Ce sabot de retenue 41 est perforé d'un trou 43 destiné au passage d'une vis de fixation et venant coïncider avec une ouverture 44 dans la plaquette de recouvrement 39, précisément, lorsque celle-ci est amenée dans cette position avancée, c'est à dire de blocage de la tête 29.

**[0042]** Finalement, on distingue sur les figures 2 et 3 la présence, sur la face supérieure de la platine de jonction 20, d'un plot formant butée 45 limitant le recul de la plaquette de recouvrement 39 en phase d'assemblage, c'est à dire durant les étapes qui vont à présent être décrites.

**[0043]** Ainsi et tel que visible dans les figures 4 à 9, après recoupage, selon le cas, de l'ensemble tringle de manoeuvre 3 et tête 4 de la crémonne ou crémonne-serrure 5 et/ou celui correspondant au prolongateur 2, l'on vient faire coopérer avec les moyens d'accrochage 25 de l'extrémité 21 du coulisseau 19 l'extrémité 26 de la tringle de manoeuvre 3, ceci conformément aux étapes illustrées dans les figures 4 et 5. Puis, la platine de jonction 20 est repoussée jusqu'à venir en butée au travers de son extrémité 23 contre celle 36 de la tête 4. Dans cette position, une languette de recouvrement 46 équipant cette extrémité 23 de la platine de jonction et qui, elle, peut être fixe, vient s'étendre sensiblement au-dessus de la tête 4.

**[0044]** A ce moment là et conformément aux figures 8 et 9, l'on amène en coopération avec les moyens d'accrochage 25 de l'extrémité 22 du coulisseau 19, l'extrémité 27 de la tringle de manoeuvre 8 correspondant au prolongateur 2. Puis la plaquette de recouvrement 39, par coulissement, est repoussée dans sa position avancée de manière à s'étendre au-dessus de l'extrémité 35 de la tête 29 correspondant à ce prolongateur 2. Ceci est visible dans la figure 9. Dans cette position, l'ouver-

ture 44 dans cette plaquette de recouvrement 39 se trouve dans l'alignement du trou 43 dans le sabot de retenue 41 correspondant à la platine de jonction 20 autorisant le passage d'un organe de fixation, tel qu'une vis par exemple.

**[0045]** Il est encore visible, dans la figure 1, qu'au travers de ce dispositif de jonction, selon l'invention, le prolongateur 2 peut être équipé, à une cote définie par rapport à son extrémité 47 coïncidant par ailleurs avec l'extrémité supérieure 11 du montant avant 9 de l'ouvrant 7, d'un organe de verrouillage, par exemple sous forme d'un rouleau.

**[0046]** En fin de compte cela permet d'implanter sur le montant correspondant, ici le montant avant 9A du second vantail 7A, une gâche à une cote elle-même invariable par rapport à l'extrémité supérieure 11A de ce montant 9A. Bien évidemment, cela facilite le positionnement et le montage sur la menuiserie de cette gâche.

**[0047]** Pour cette raison et conformément à l'invention, dans le cas d'une telle porte, fenêtre ou analogue 8 à deux vantaux 7, 7A, le vantail fixe 7A, dépourvu de la crémonne ou crémonne-serrure 5, comporte, en particulier à cette extrémité supérieure 11A de son montant avant 9A, un verrou 12 auquel est directement associée ladite gâche 48. En somme, au travers de la présente invention l'ensemble verrou 12-gâche 48 peut ne correspondre qu'à une seule et même pièce.

## 30 Revendications

1. Dispositif de jonction pour prolongateur (2) de tringle (3) et tête (4) de crémonne, crémonne-serrure ou analogue (5), **caractérisé par le fait qu'il** comporte un coulisseau (19) monté mobile, longitudinalement, à l'arrière d'une platine de jonction (20) pour têtes (4 ; 29) et comportant, à chacune de ses extrémités (21, 22) s'étendant au moins en partie au-delà de ladite platine (20), des moyens d'accrochage (25) susceptibles de coopérer, en vue de les rendre solidaires, avec l'extrémité (26, 27) de deux tringles de manoeuvre (3, 28), ladite platine de jonction (20) étant prévue télescopique à une au moins de ses extrémités (24) pour s'étendre, après accrochage desdites tringles (3, 28), au-dessus de l'extrémité (36 ; 37) des têtes (4 ; 29) abritant ces dernières.
2. Dispositif de jonction selon la revendication 1, **caractérisé par le fait qu'à** son extrémité (24) télescopique, la platine de jonction (20) comporte un passant (38) sous lequel est à même de coulisser, longitudinalement, une plaquette de recouvrement (39) susceptible d'adopter une position reculée et une position avancée, dans cette dernière cette plaquette étant prévue apte à recouvrir l'extrémité (35) d'une tête (29) de manière à empêcher le dégagement de celle-ci par rapport audit dispositif de

jonction (1).

3. Dispositif de jonction (1) selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** la plaquette de recouvrement (39) est prévue apte à être maintenue en position avancée au travers de moyens de fixation (40). 5
4. Dispositif de jonction selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** sous la platine de jonction (20) s'étend un sabot de retenue (41) traversant une lumière oblongue (42) dans le coulisseau (19), ce sabot de retenue (41) étant perforé d'un trou (43) destiné au passage d'une vis de fixation et venant coïncider avec une ouverture (44) dans la plaquette de recouvrement (39) lorsque celle-ci est amenée dans sa position avancée de blocage de la têtère (29). 10 15
5. Dispositif de jonction selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé par le fait que** sur la face supérieure de la platine de jonction (20), celle-ci comporte un plot formant butée (45) à même de limiter le recul de la plaquette de recouvrement (39). 20 25
6. Dispositif de jonction selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la platine de jonction (20) comporte, à une extrémité (23) opposée à l'extrémité (24) de nature télescopique, une languette de recouvrement (46) prévue apte à s'étendre au-dessus d'une têtère (4) à l'arrière de laquelle coulisse une tringle de manoeuvre (3) venant coopérer avec les moyens d'accrochage (25) équipant l'extrémité (21) du coulisseau (19). 30 35

40

45

50

55

FIG. 1

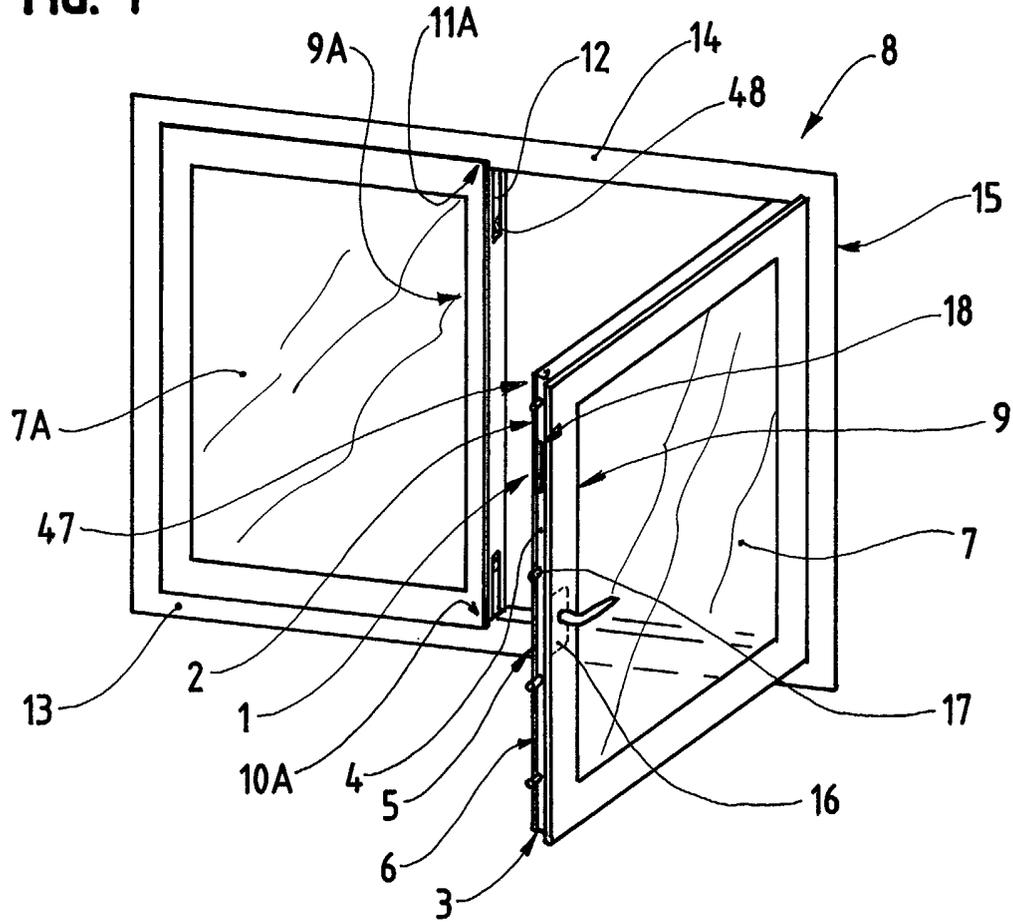


FIG. 2

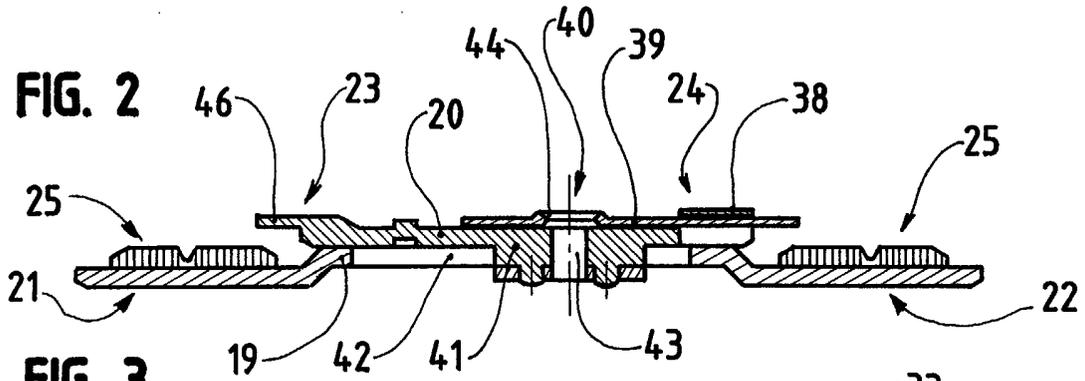
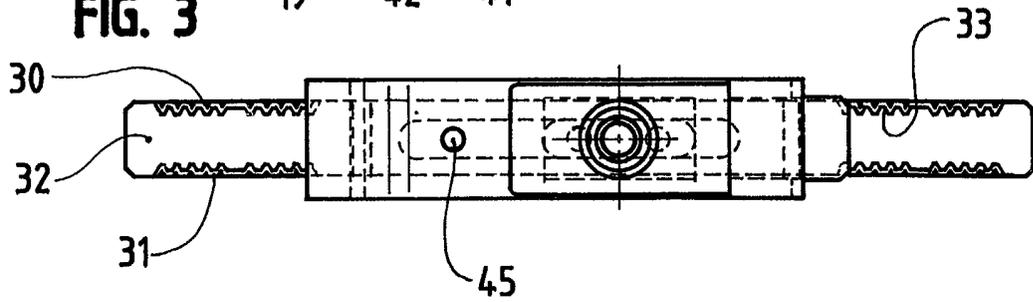
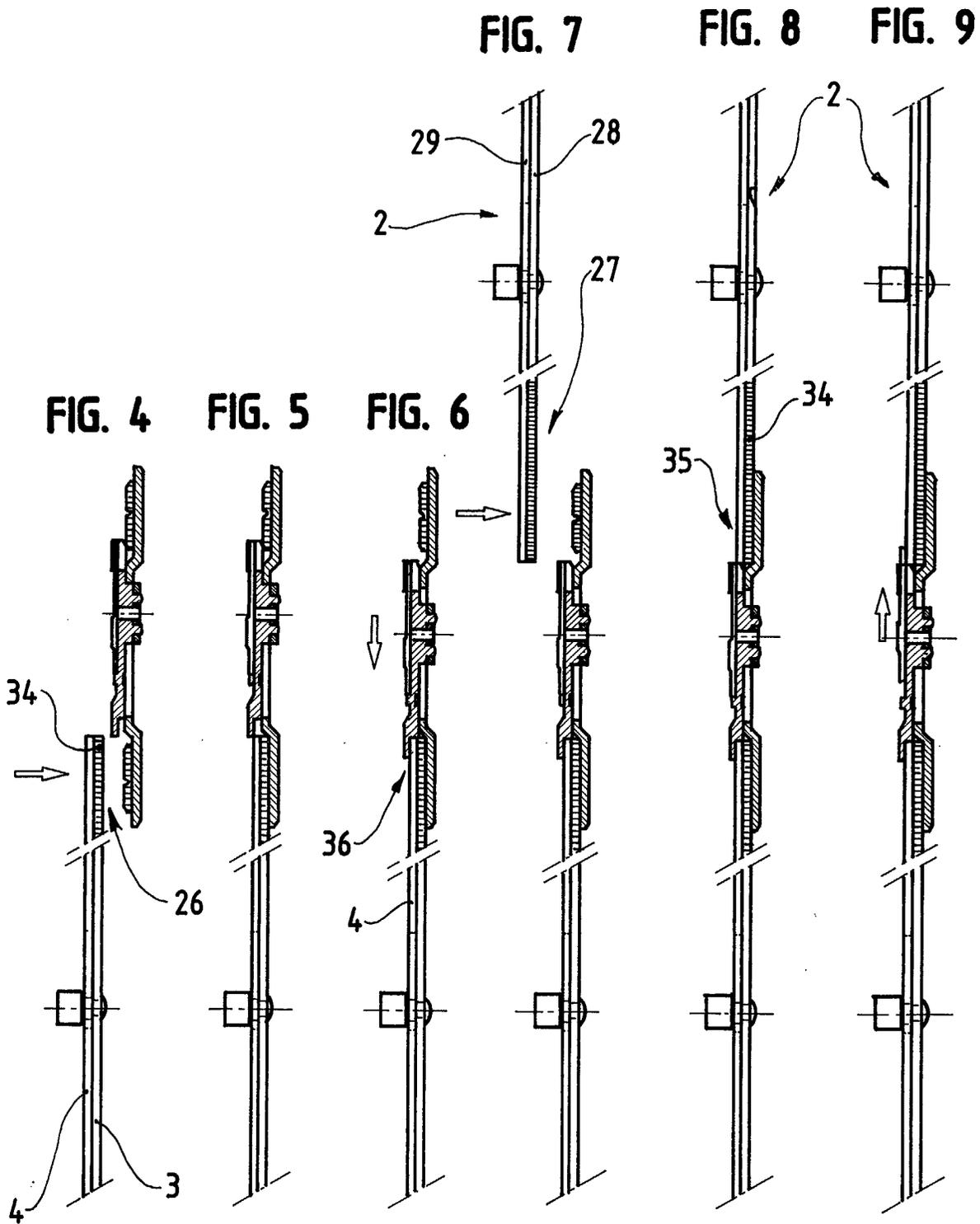


FIG. 3







Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numéro de la demande  
EP 02 36 0179

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,X	DE 198 14 498 A (ROTO FRANK AG) 7 octobre 1999 (1999-10-07) * colonne 4, ligne 64 - colonne 5, ligne 59; figure *	1,6	E05C9/20 E05C9/00
X	EP 0 843 064 A (ROTO FRANK AG) 20 mai 1998 (1998-05-20) * colonne 6, ligne 6 - ligne 47; figure *	1	
X	EP 0 947 652 A (SIEGENIA FRANK KG) 6 octobre 1999 (1999-10-06) * le document en entier *	1	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)</b>
			E05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>LA HAYE</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>9 octobre 2002</b>	Examineur <b>Pieracci, A</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (POAC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 36 0179

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-10-2002

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19814498 A	07-10-1999	DE 19814498 A1	07-10-1999
EP 0843064 A	20-05-1998	DE 19646982 A1	20-05-1998
		CZ 9703596 A3	14-10-1998
		EP 0843064 A2	20-05-1998
		HU 9702009 A1	28-07-1998
		PL 323121 A1	25-05-1998
EP 0947652 A	06-10-1999	DE 19809698 A1	09-09-1999
		DE 19854263 A1	08-06-2000
		EP 0947652 A2	06-10-1999
		HU 9900288 A2	28-02-2001
		PL 331791 A1	13-09-1999

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82